

1634_003.jpg

Le Mercure François. 3

long de la rue sainte-Anne & rue neuve
saint-Louys ; avec d'autres Compagnies
des Gardes Suisses, qui borderent encor l'un
des costez desdites rues.

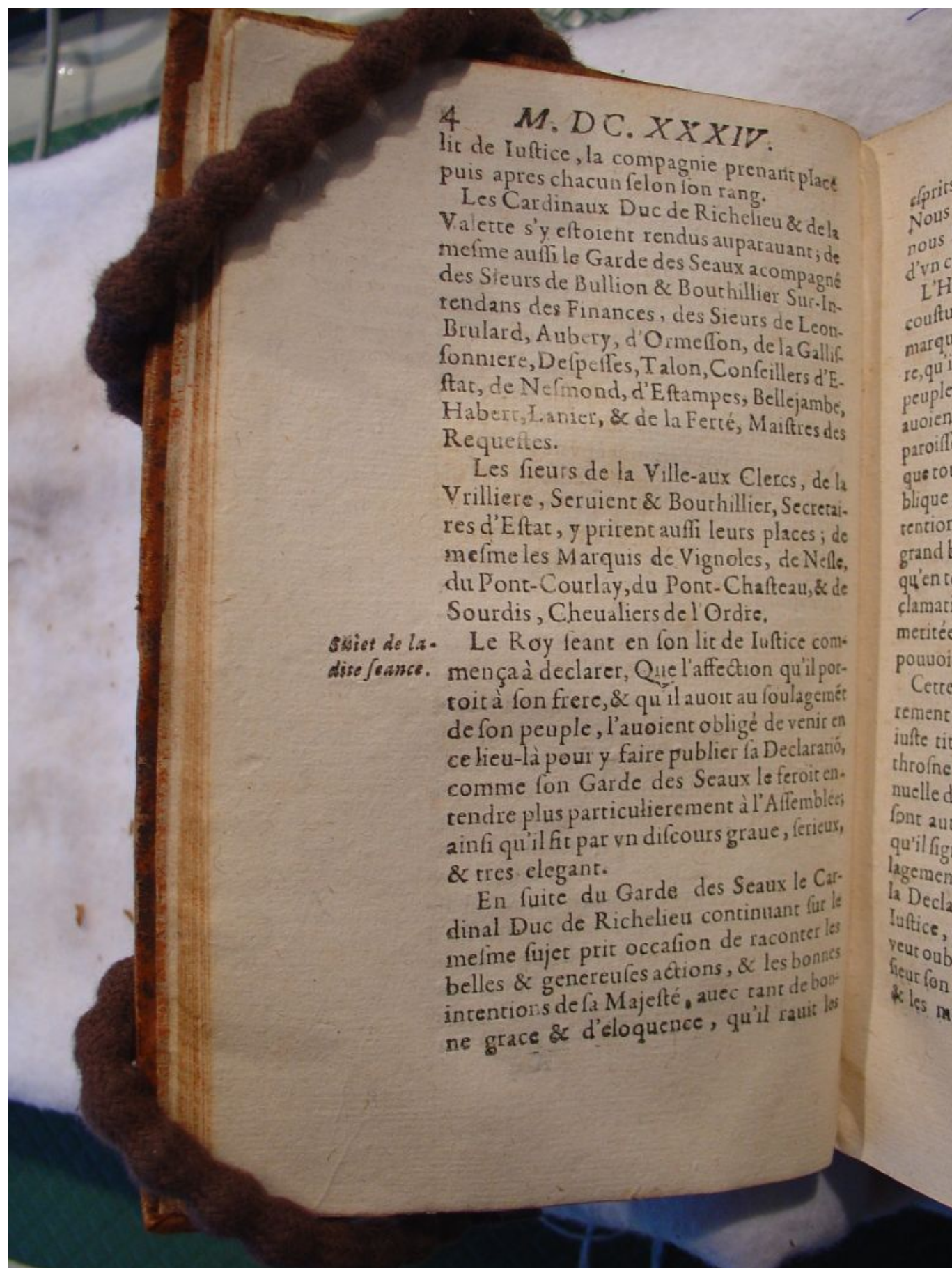
Sur les neuf à dix heures du matin le Roy
partit de son Chasteau du Louvre pour al-
ler au Palais, accompagné du Prince de
Condé, du Comte de Soissons, des Ducs
de Chevreuse, d'Vez, de Chaune, de la
Valette, des Mareschaux de Chastillon, de
Brezé, du Comte de Tremes, des sieurs de
Gordes, de Villequier, Capitaines des Gar-
des du corps de sa Majesté, du sieur de
saint-Brillon Preuost de Paris, des Mar-
quis de Vignoles, de Nesle, du Pont-Cour-
lay, du Pont-Chasteau & de Sourdis, Che-
ualiers de l'Ordre.

Deuant sa Majesté marchoit le grand Pre-
uost de l'Hostel avec tous ses Officiers & Ar-
chers, chacun leurs hoquetons & halebar-
des ; & apres eux les cent Suisses à leur fa-
çon accoustumée.

Le Roy estant arriué au Palais entendit
la Messe dans la sainte Chapelle ; sur la
fin de laquelle les Presidens de Bellievre,
de Novion, de Mesmes, de Bailleul, & les
Conseillers Bouchet, Pinon, Durant, de la
Nauve, le Clerc, de Courcelles, Cheua-
lier & Crespin, Deputez de la Cour, alle-
rent faire la reuerence à sa Majesté, & la
conduirent dans la grand-Chambre dorée
avec lesdits Princes, Seigneurs & Officiers
de la Couronne, où elle s'alla seoir sur son

A ij

1634_004.jpg



4 M. DC. XXXIV.

lit de Iustice, la compagnie prenat place puis apres chacun selon son rang.

Les Cardinaux Duc de Richelieu & de la Valette s'y estoient rendus auparauant; de mesme aussi le Garde des Seaux acompagné des Sieurs de Bullion & Bouthillier Sur-Intendans des Finances, des Sieurs de Leon-Brulard, Aubery, d'Ormesson, de la Gallifonniere, Despeisses, Talon, Conseillers d'Estat, de Nesmond, d'Estampes, Bellejambe, Habert, Lanier, & de la Ferté, Maistres des Requestes.

Les sieurs de la Ville-aux Clercs, de la Vrilliere, Seruient & Bouthillier, Secretaires d'Estat, y prirent aussi leurs places; de mesme les Marquis de Vignoles, de Nesle, du Pont-Courlay, du Pont-Chasteau, & de Sourdis, Cheualiers de l'Ordre.

*Chiet de la-
dise seance.*

Le Roy seant en son lit de Iustice com-
mença à declarer, Que l'affection qu'il por-
toit à son frere, & qu'il auoit au soulagemēt
de son peuple, l'auoient obligé de venir en
ce lieu-là pour y faire publier sa Declaratiō,
comme son Garde des Seaux le feroit en-
tendre plus particulierement à l'Assemblée;
ainsi qu'il fit par vn discours graue, serieux,
& tres elegant.

En suite du Garde des Seaux le Car-
dinal Duc de Richelieu continuant sur le
mesme sujet prit occasion de raconter les
belles & genereuses actions, & les bonnes
intentions de sa Majesté, avec tant de bon-
ne grace & d'eloquence, qu'il rauit les

esprits
Nous
nous
d'un
L'Hi
coustu
marqu
re, qu'il
peuple
auoient
paroiss
que tou
blique,
rention
grand b
qu'en te
clamati
meritée
pouuoit
Cet
rement
iuste tit
throsne
nuelle d
sont aut
qu'il sig
lagemen
la Decla
Iustice,
veut oub
sieur son
& les m

1634_005.jpg

Le Mercure François. 5

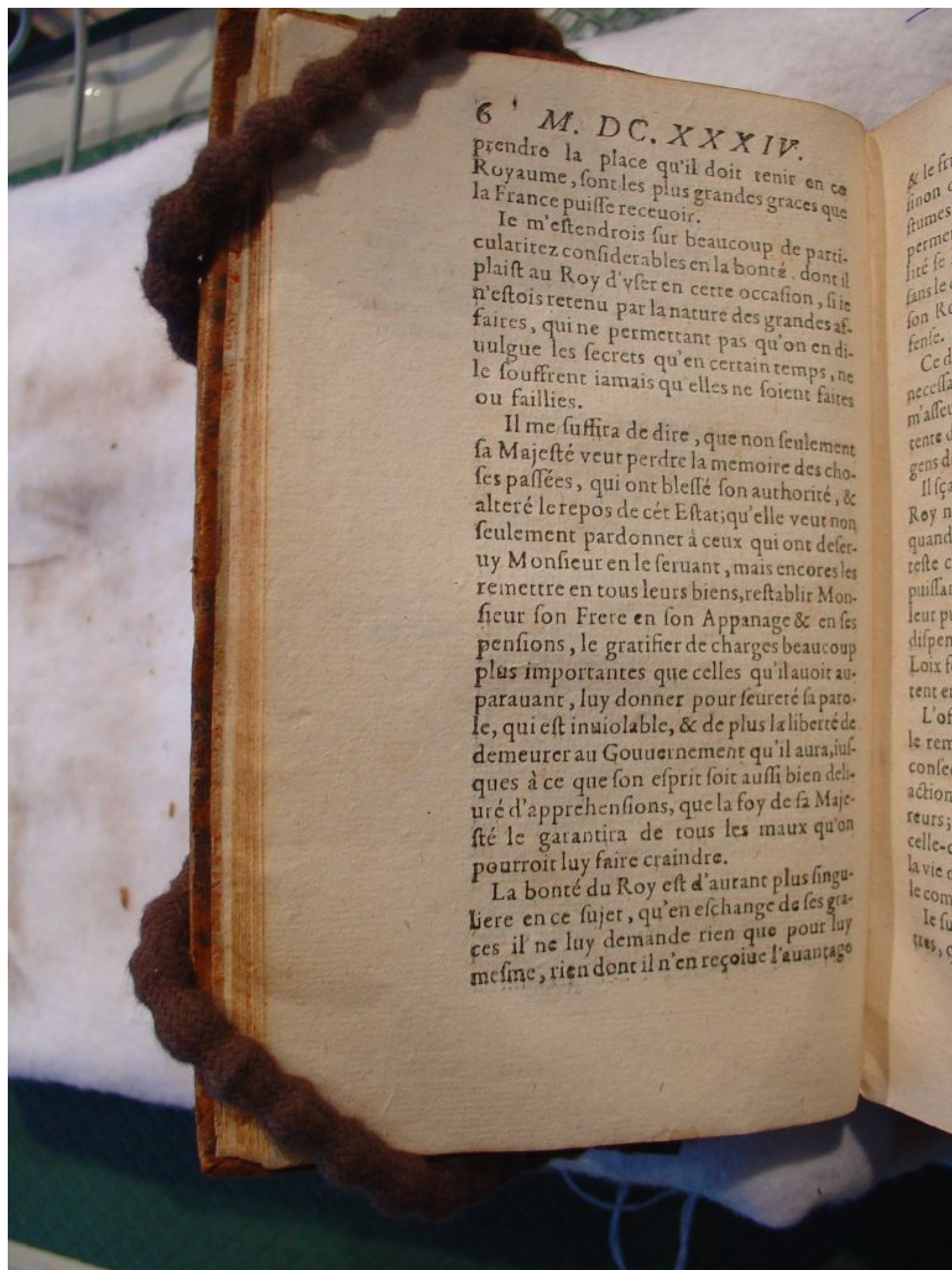
esprits de la Compagnie en admiration. Nous auons mis icy la Harangue telle que nous l'auons reconurée dans le cabinet d'un curieux.

L'Histoire nous apprend, Messieurs, trois Harangue
coustumes des anciens Empereurs bien re- du Cardinal
marquables pour cette iournée. La premie- Duc de Ri-
re, qu'ils se faisoient voir d'ordinaire à leurs chelien, le
peuples apres les grandes actions qu'ils Roy seant au
auoient faictes. La seconde, que lors qu'ils Parlement,
paroissoient en leur throsne, c'estoit pres-
que tousiours pour annoncer vne grace pu-
blique, ou au moins, pour témoigner l'in-
tention qu'ils auoient de procurer quelque
grand bien à leur Empire. Et la troisiésme,
qu'en telles occasions ils souffroient les ac-
clamations & les loüanges qu'ils auoient
meritées, & que la joye des spectateurs ne
pouuoit retenir.

Cette pratique nous fait cognoistre clai-
rement, que le Roy paroist auourd'huy à
iuste titre en cet auguste Senat, & en son
throsne, puis que sa vie est vne suite conti-
nuelle de merueilles; que toutes ses actions
sont autant de bien-faits pour son Estat,
qu'il signale cette année par vn notable sou-
lagement qu'il procure à son peuple; & que
la Declaration qu'il apporte en son lit de
Iustice, pour faire voir à tout le mode qu'il
veut oublier les mauuais conseils que Mon-
sieur son Frere a suiuis depuis quelque tēps,
& les moyens qu'il luy donne de reuenir

A iij

1634_006.jpg



1634_007.jpg

Le Mercure François. 7

& le fruit; puis qu'il ne desire autre chose, sinon qu'il cesse de contreuenir aux Coustumes fondamentales du Royaume, qui ne permettent pas qu'une personne de sa qualité se lie & s'allie à des Princes estrangers, sans le consentement de son souverain & de son Roy, beaucoup moins contre sa défense.

Ce desir est si iuste, si utile à l'Estat, & si nécessaire à Monsieur, qu'il ne perdra pas, ie m'assure, l'occasion de correspondre à l'attente de sa Majesté, & au souhait de tous les gens de bien.

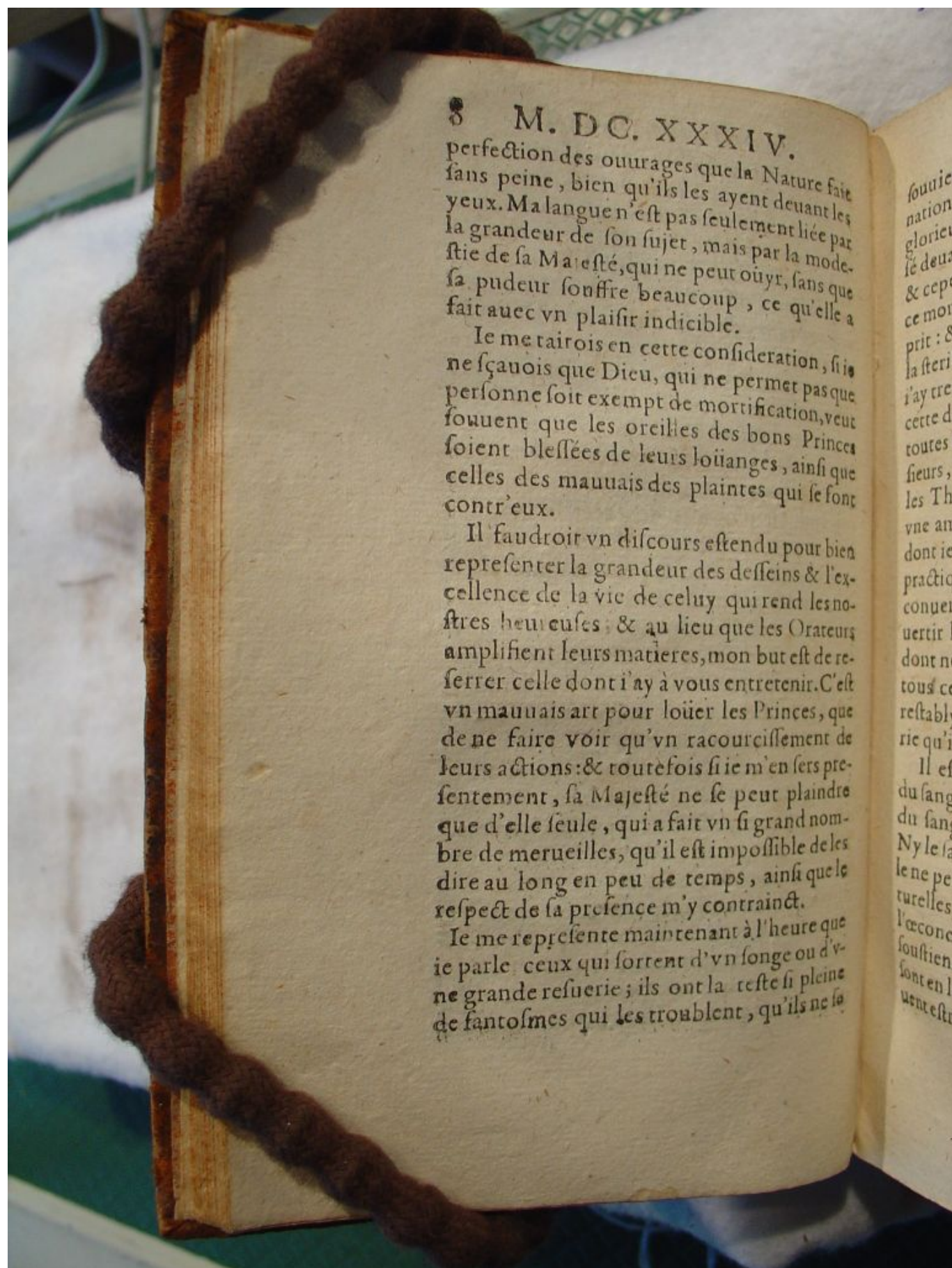
Il sçait trop bien pour y manquer, que le Roy ne sçauroit se departir d'un tel dessein, quand mesme il le voudroit; ceux qui ont la teste couronnée de Lys n'ayans autre impuissance, que celle de ne pouuoir diminuer leur puissance en certains cas, c'est à dire, se dispenser du pouuoir & des droicts que les Loix fondamentales du Royaume leur mettent en main avec leur Sceptre.

L'offre que le Roy fait à Monsieur pour le remettre en son deuoir, est de si grande consequence pour l'Estat, qu'une pareille action eût causé des triumphes aux Empereurs; & partant il est bien raisonnable que celle-cy considérée avec les precedentes de la vie de ce grand Prince, toutes ensemble le combient de loüanges.

Ie suis en cette rencontre comme les Peintres, qui ne peuvent souuent représenter la

A iij

1634_008.jpg



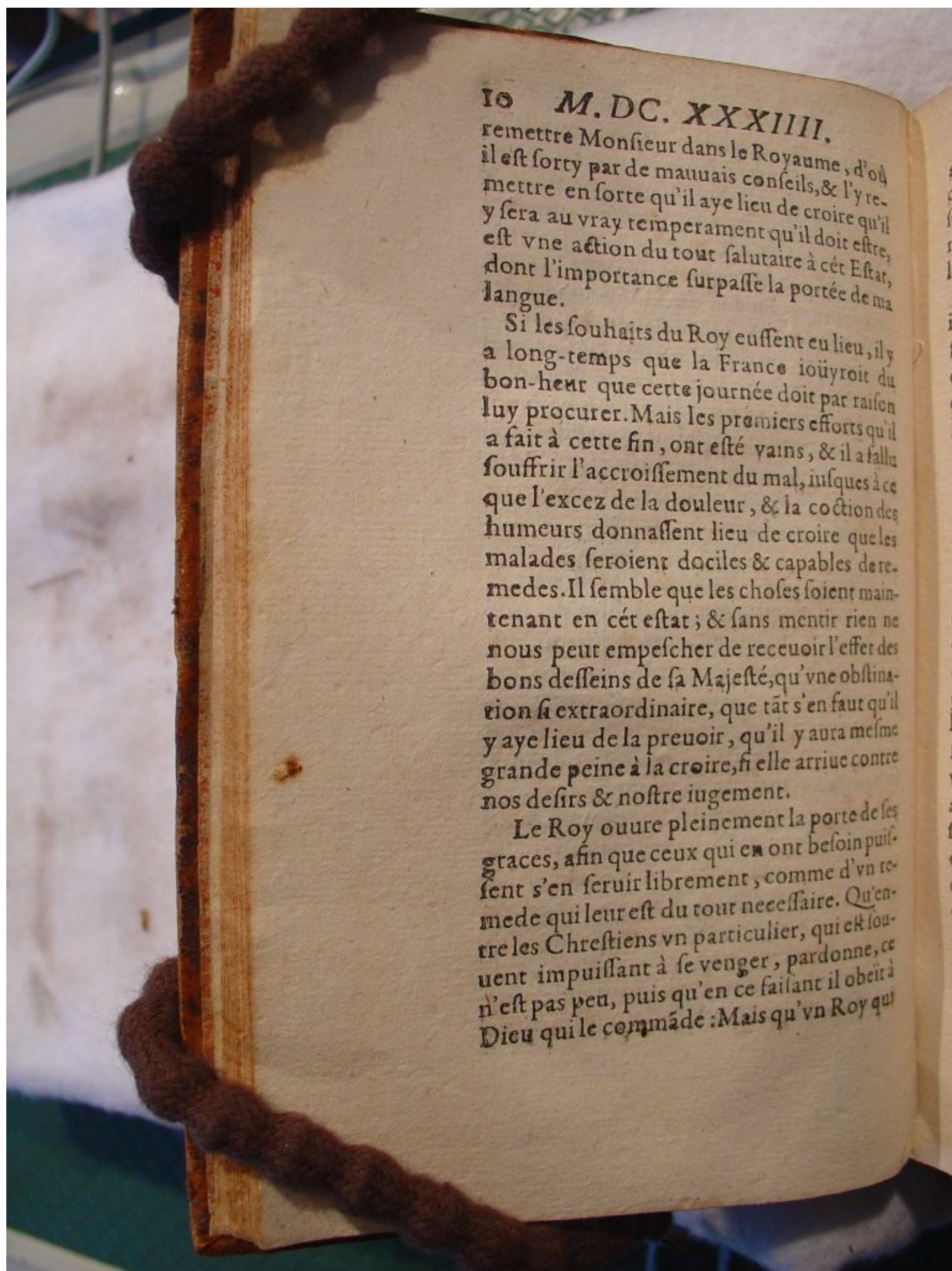
1634_009.jpg

Le Mercure François. 9

souviennent que du dernier dans l'imagination duquel ils se sont éveillés. Toutes les glorieuses actions du Roy ont cent fois passé devant mes yeux. Je n'en ignore aucune; & cependant la dernière est la seule qui en ce moment s'offre distinctement à mon esprit: & tant s'en faut que je me plaigne de la sterilité de ma mémoire, qu'au contraire j'ay tres-grand sujet de m'en louer, puis que cette dernière merueille contient en vertu toutes les autres. Vous l'aduoiierez, Messieurs, assurément, si vous considerez que les Theologiens enseignent, que convertir une ame est plus que de créer le monde; dont je puis inferer avec fondement, que practiquer tout ce qui se peut imaginer estre conuenable pour ramener l'esprit, & convertir le cœur d'un Prince, tel qu'est celuy dont nous parlons, est un effect qui surpasse tous ceux par lesquels le Roy a tellement restably cet Estat, qu'on peut dire sans flaterie qu'il l'a fait de nouveau.

Il est de ceux qui ont l'honneur d'estre du sang Royal à l'égard de l'Estat, comme du sang au respect du corps de l'homme. Ny le sang, ny les Princes de la Maisō Royale ne peuuent estre hors de leurs places naturelles, sans aussitost alterer ou troubler l'œconomie & la santé du corps, dont ils soustiennent la vigueur & la vie lors qu'ils sont en leur lieu au temperament qu'ils doivent estre. Et partant faire ce qu'il faut pour

1634_010.jpg



10 M. DC. XXXIII.

remettre Monsieur dans le Royaume, d'où
il est sorty par de mauuais conseils, & l'y re-
mettre en sorte qu'il aye lieu de croire qu'il
y sera au vray temperament qu'il doit estre,
est vne action du tout salutaire à cét Estat,
dont l'importance surpasse la portée de ma
langue.

Si les souhaits du Roy eussent eu lieu, il y
a long-temps que la France iouyroit du
bon-heur que cette journée doit par raison
luy procurer. Mais les premiers efforts qu'il
a fait à cette fin, ont esté vains, & il a fallu
souffrir l'accroissement du mal, iusques à ce
que l'excez de la douleur, & la coction des
humeurs donnassent lieu de croire que les
malades seroient dociles & capables de re-
medes. Il semble que les choses soient main-
tenant en cét estat; & sans mentir rien ne
nous peut empescher de recevoir l'effet des
bons desseins de sa Majesté, qu'une obstina-
tion si extraordinaire, que tât s'en faut qu'il
y aye lieu de la prevoir, qu'il y aura mesme
grande peine à la croire, si elle arriue contre
nos desirs & nostre iugement.

Le Roy ouure pleinement la porte de ses
graces, afin que ceux qui en ont besoin puis-
sent s'en servir librement, comme d'un re-
mede qui leur est du tout necessaire. Qu'en-
tre les Chrestiens vn particulier, qui est sou-
uent impuissant à se venger, pardonne, ce
n'est pas peu, puis qu'en ce faisant il obeit à
Dieu qui le commande: Mais qu'un Roy qui

1634_011.jpg

Le Mercure François. II

spouuoir & droict de se venger, oublie les
offenses qu'il a receuës, c'est vne action qui
semble propre à la diuinité, qui ne trouue &
ne puise la raison de sa clemence que dans
l'abyssme de sa bonté.

En vn mot celle que sa Majesté fait au-
jourd'huy en faueur de Monsieur & des
siens, est d'autant plus releuée, qu'elle en
couronne beaucoup d'autres, qui en peu
d'années ont couronné la France de la plus
haute gloire qu'un Estat ait iamais possédé.
Je vous en feray succinctement vn fidel rap-
port, si ie puis r'appeller mon esprit de la
confusion de diuers objets qui sembloient
le troubler au commencement de ce dis-
cours.

Le Prince que vous voyez, Messieurs, a
deffait vn monstre qui auoit plus de trois
centesttes, si chaque ville desobeissante est
capable d'en composer vne. Il a, par vn sin-
gulier miracle, renuersé en vn instant, non
les murailles d'une seule ville, comme Iosué
fit en la Terre-Saincte, mais celles de tout
vn party, au grand estonnement de ceux qui
auoient cognoissance de son orgueil & de
sa force. L'heresie n'a pas esté seule rebelle
en ce Royaume; l'autorité Royale estoit
cognuë de beaucoup, mais recognuë &
obeie de peu, & maintenant elle est égale-
ment reuerée de tous.

Diuerfes factions se formans en diuers
temps contre le repos & l'affermissement de

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan